

DECRET N° 2013-544 DU 24 DECEMBRE 2013

Chargeant **Monsieur Aké NATONDE**, Ministre de l'Economie et des Finances, de l'intérim de **Monsieur Barthélémy Dahoga KASSA**, Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables pour du **23 au 30 octobre 2013**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU** La Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** La Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU** Le Décret N°2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Du **23 au 30 octobre 2013**, **Monsieur Aké NATONDE** Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé d'assurer l'intérim de **Monsieur Barthélémy Dahoga KASSA**, Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables, absent du territoire national.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 décembre 2013

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement par intérim
Le Ministre d'Etat, Chargé de
l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique



Monsieur François Adébayo ABIOLA